

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-452
PORTANT SUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOBILIERS SPÉCIALISÉS ET
TECHNIQUES POUR LE COMPLEXE SPORTIF**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 28 août 2017, le règlement numéro 2017-452;

QUE le règlement numéro 2017-452 a pour objet et conséquence de décréter une dépense totale de 60 000 \$ et un emprunt de 60 000 \$, remboursable sur quinze (15) ans pour l'acquisition d'équipements mobiliers spécialisés et techniques pour le Complexe sportif;

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 12 septembre 2017;

QUE ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 novembre 2017;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac.

QUE conformément aux *articles 361 et 362 de la Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 28^e jour du mois de novembre 2017.

Me Karen Loko
Greffière